



Dakar, le 09 octobre 2023

GESTION DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

I. RECOMMANDATIONS POUR UNE SAISIE DELOCALISEE DE QUALITE

Il est très important :

- de saisir soigneusement l'adresse et les numéros de téléphone des candidats. Les numéros de téléphone des établissements ne sont pas nécessaires ;
- d'éviter les accents sur les caractères majuscules ;
- de respecter le format :
 - pour les prénoms, seules les 1^{ères} lettres doivent être en majuscule et le reste en minuscule. Si tel n'est pas le cas, corriger le format du prénom en haut et à gauche de la fenêtre de saisie ;
 - pour le nom, toutes les lettres doivent être en majuscule ;
- de veiller à modifier le cas échéant, les paramètres prédéfinis comme le **sexe** (masculin par défaut) ou l'**EPS** (apte par défaut), pays de naissance (SENEGAL par défaut) ou nationalité (SENEGAL par défaut) ;
- de vérifier les **options** (LV, Economie, SVT, PC) et les choix des **épreuves facultatives** des candidats après la saisie ;
- de procéder à la fin à une vérification rigoureuse de l'ensemble de la saisie. Cette vérification **n'est pas une simple formalité mais constitue un enjeu** considérable pour les candidats ;
- de ne pas saisir les dossiers à problème (interdits, cas de fraude, incomplets..).

II. DISPOSTIONS UTILES

- La **fiche de candidature doit être remplie et signée par le candidat lui-même** ;
- Les candidats individuels doivent détenir la Carte nationale d'Identité (CNI) pour l'examen et le retrait du diplôme. Il est recommandé aux candidats officiels n'ayant encore de CNI de procéder à temps aux formalités de dépôt de ladite pièce ;
- En déposant le dossier à l'Office du Baccalauréat, le Chef d'Etablissement signe de facto un engagement que les candidats sont effectivement de son établissement. La pratique du **parrainage** est une **fraude** et est **sanctionnée avec fermeté** ;
- La gestion des dossiers des candidats individuels par des établissements publics ou privés reconnus est interdite. Les candidats individuels doivent s'adresser aux structures agréées à cet effet par l'Office du Baccalauréat (CAOSP de leur localité, Structures d'entraide, ...) ;